

## CRITÈRES DE BREVET PAA DU PNS DE BCS 2021-22 ANNEXE A

### 1) SYSTÈME DE CLASSEMENT PAA DU PNS

Le Système de classement PAA du PNS combine une Note de compétition avec une Note de sélection, le cas échéant, afin de classer les athlètes du PNS au sein de chaque niveau de priorité de brevet, aux fins des recommandations au PAA.

#### a) Note de compétition

Les résultats obtenus au ChM et le rang au classement général IBSF, adaptés relativement à chaque discipline, sont utilisés pour calculer une Note de compétition pour chaque athlète (Se reporter à la **Table 1**).

Le rang adapté relatif au ChM (A) se base sur le résultat obtenu par l'athlète à la compétition de ChM spécifiée, relativement au groupe de compétiteurs dans la discipline respective. Le nombre de compétiteurs au ChM est considéré comme le nombre total d'athlètes qui ont obtenu un rang au classement à la compétition.

Le rang adapté relatif au classement général IBSF (B) se base sur le rang au classement général IBSF de l'athlète pour la saison spécifiée, relativement au nombre d'athlètes sur la liste de classement pertinente pour cette discipline. Le nombre de compétiteurs au classement général IBSF est considéré comme le nombre total d'athlètes à la liste de classement général IBSF, dans la discipline pertinente, avec un total de points supérieur à zéro.

La Note de compétition (I) est le total des points de A et B.

NOTE DE COMPÉTITION (I) - CLÉ						
RANG AU CHM	COMPÉTITEURS AU CHM	RANG ADAPTÉ RELATIF AU CHM (A)	RANG AU CLASSEMENT GÉNÉRAL IBSF	COMPÉTITEURS AU CLASSEMENT GÉNÉRAL IBSF	RANG ADAPTÉ RELATIF AU CLASSEMENT GÉNÉRAL IBSF (B)	SOUS-TOTAL (I) (A+B)
Rang définitif au classement de ChM. Ex. 8 <sup>ème</sup>	Nombre de compétiteurs au ChM qui ont obtenu un rang. Ex. 30	$1 - (8/30)$ = 0,77	Rang au classement général IBSF en fin de saison. Ex. 9 <sup>ème</sup>	Nombre d'athlètes à la liste de classement général IBSF affichant un total de points > 0. Ex. 138	$1 - (9/138)$ = 0,93	<b>Sous-total (I)</b> 0,77+0,93 = 1,70

**Table 1**

#### b) Note de sélection

Des points sont attribués à chaque athlète sur la base de sa note APE respective (C), l'équipe à laquelle l'athlète a été sélectionné (D), l'obtention de la norme de poussée PNS (E), l'obtention de la norme sprint PNS (F) et l'obtention de la désignation d'athlète de skeleton de la relève (ASR) (G) (se reporter à la **Table 2**).

La Note de sélection (II) est le total des points (C, D, E, F et G) divisé par 10.

NOTE DE SÉLECTION (II) - CLÉ					
NOTE APE/100 (C)	SÉLECTION À L'ÉQUIPE (D)	NORME DE POUSSÉE PNS (E)	NORME SPRINT PNS (F)	DÉSIGNATION ASR (G)	SOUS-TOTAL (II) (C+D+E+F+G)/10
Calculé sur la base des tables de notation APE du PNS (Annexe B)	Équipe sénior = 2 points Équipe de développement = 1 point	Obtenu = 1 point	Obtenu = 1 point	Obtenu = 1 point	<b>Sous-total (II)</b>

**Table 2**

## **CRITÈRES DE BREVET PAA DU PNS DE BCS 2021-22 ANNEXE A**

### **c) Classement PAA du PNS**

Les athlètes sont classés sur la base du total de la Note de compétition et de la Note de sélection, le cas échéant, (I + II), au sein de chaque niveau de priorité de brevet : l'athlète qui obtient le plus de points aura le rang le plus élevé. La **Table 3** montre un exemple du Système de classement PAA du PNS et les calculs y afférant, et les **Tables 4** et **5** montrent des exemples des recommandations et allocations de brevets qui résulteraient de ces calculs pour le cycle de brevet d'avant saison et le cycle de brevet de saison respectivement.

### **REMARQUE SPÉCIALE À PROPOS DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

Étant donné les circonstances exceptionnelles de la pandémie de la COVID-19 et les politiques applicables de l'IBSF et de BCS pour la saison 2020-21 spécifiquement, la Note de compétition ne sera pas utilisée aux fins de calculer le classement PAA du PNS 2021-22g.

**CRITÈRES DE BREVET PAA DU PNS DE BCS 2021-22 ANNEXE A**

**d) Exemple de calcul de classement PAA du PNS**

NIVEAU DE PRIORITÉ DE BREVET	Nom d'athlète	STATUT PAA DE SAISON PRÉCÉDENTE	NOTE DE COMPÉTITION (I)							NOTE DE SÉLECTION (II)						
			RANG AU ChM DE SAISON PRÉCÉDENTE	COMPÉTITEURS AU CHM	RANG ADAPTÉ RELATIF AU CHM (A)	RANG AU CLASSEMENT GÉNÉRAL IBSF DE SAISON PRÉCÉDENTE	NOMBRE DE COMPÉTITEURS AU CLASSEMENT GÉNÉRAL IBSF	RANG ADAPTÉ RELATIF AU CLASSEMENT GÉNÉRAL IBSF (B)	SOUS-TOTAL (I) (A+B)	NOTE APE/100 (C)	SÉLECTION À L'ÉQUIPE (D)	NORME DE POUSSÉE PNS (E)	NORME SPRINT PNS (F)	DÉSIGNATION ASR (G)	SOUS-TOTAL (II) (C+D+E+F+G)/10	
PRIORITÉ 1	BREVET INTERNATIONAL SÉNIOR (SR1/SR2)	Athlète A	SR2	7	30	0,77	9	138	0,93	1,70	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
		Athlète B	D	8	30	0,73	11	138	0,92	1,65	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
		Athlète C	SR1	11	20	0,45	9	93	0,90	1,35	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
PRIORITÉ 2	BREVET NATIONAL SÉNIOR (SR/CI)	Athlète D	SR	13	20	0,35	13	93	0,86	1,21	6,87	2	1	1	0	1,09
		Athlète E	D	21	30	0,30	21	138	0,85	1,15	7,36	2	1	0	0	1,04
		Athlète F	SR2	DNS	20	0,00	11	93	0,88	0,88	5,79	1	0	0	1	0,78
PRIORITÉ 3	BREVET DE DÉVELOPPEMENT (D)	Athlète G	D	DNS	30	0,00	25	138	0,82	0,82	6,66	2	1	1	1	1,17
		Athlète H	D	DNS	30	0,00	28	138	0,80	0,80	7,01	2	1	1	0	1,10
		Athlète I	s/o	DNS	20	0,00	s/o	93	0,00	0,00	6,67	1	1	1	1	1,07
		Athlète J	SR	DNS	30	0,00	53	138	0,62	0,62	6,98	1	0	1	1	1,00
		Athlète K	SR	DNS	20	0,00	72	93	0,23	0,23	5,89	2	0	1	0	0,89
		Athlète L	s/o	DNS	20	0,00	s/o	93	0,00	0,00	7,18	1	1	1	0	1,02
Athlète M	D	DNS	20	0,00	81	93	0,13	0,13	5,37	1	0	1	0	0,74		

NOTE DE COMPÉTITION (I) - CLÉ							NOTE DE SÉLECTION (II) - CLÉ					
Rang définitif obtenu au ChM. Ex. 8 <sup>ème</sup>	Nombre de compétiteurs au ChM qui ont obtenu un rang. Ex. 30	$1 - (8/30) = 0,77$	Rang au classement général IBSF en fin de saison. Ex. 9 <sup>ème</sup>	Nombre d'athlètes à la liste de classement général IBSF affichant un total de points > 0. Ex. 138	$1 - (9/138) = 0,93$	<b>Sous-total (I)</b>	Calculé sur la base des tables de notation APE du PNS en Annexe B	Équipe sénior = 2 points Équipe de développement = 1 point	obtenu = 1 point	obtenu = 1 point	obtenu = 1 point	<b>Sous-total (II)</b>

Table 3

**CRITÈRES DE BREVET PAA DU PNS DE BCS 2021-22 ANNEXE A**

**e) Exemple de recommandations et d’allocations de brevets**

La **Table 4** est un exemple de recommandations et d’allocations de brevets d’avant-saison (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre).

RECOMMANDATIONS ET ALLOCATIONS DE CYCLE DE BREVET D’AVANT-SAISON					RANG AU CLASSEMENT PAA DU PNS DE LA SAISON ACTUELLE		RECOMMANDATIONS AU PAA DU PNS AU CYCLE DE BREVET D’AVANT-SAISON ACTUEL				
NIVEAU DE PRIORITÉ DE BREVET		Nom d’athlète	STATUT PAA DE SAISON PRÉCÉDENT E	NOTE DE COMPÉTITION (I) (de Table 1)	NOTE DE SÉLECTION (II) (de Table 1)	NOTE TOTALE (I+II)	RANG	RECOMMANDATION	MOIS	VALEUR	
PRIORITÉ 1	BREVET INTERNATIONAL SENIOR (SR1/SR2)	Athlète A	SR2	1,70	s/o	1,70	1	SR1	4	7 060\$	
		Athlète B	D	1,65	s/o	1,65	2	SR1	4	7 060\$	
		Athlète C	SR1	1,35	s/o	1,35	3	SR2	4	7 060\$	
PRIORITÉ 2	BREVET NATIONAL SENIOR (SR/C1)	Athlète D	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	
		Athlète E	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	
		Athlète F	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
PRIORITÉ 3	BREVET DE DÉVELOPPEMENT (D)	Athlète G	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	
		Athlète H	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	
		Athlète I	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
		Athlète J	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
		Athlète K	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
		Athlète L	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
		Athlète M	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	

**Table 4**

## CRITÈRES DE BREVET PAA DU PNS DE BCS 2021-22 ANNEXE A

### f) Exemple de recommandations et d'allocations de brevets

La **Table 5** est un exemple de recommandations et d'allocations de brevets de saison (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 juin).

RECOMMANDATIONS ET ALLOCATIONS DE BREVETS DE SAISON					RANG AU CLASSEMENT PAA DU PNS DE LA SAISON ACTUELLE		RECOMMANDATIONS AU PAA DU PNS AU CYCLE DE BREVET DE SAISON ACTUEL			
NIVEAU DE PRIORITÉ DE BREVET	Nom d'athlète	STATUT PAA EN SAISON PRÉCÉDENTE	NOTE DE COMPÉTITION (I) (de Table 1)	NOTE DE SÉLECTION (II) (de Table 1)	NOTE TOTALE (I+II)	RANG	RECOMMANDATION	MOIS	VALEUR	
PRIORITÉ 1	BREVET INTERNATIONAL SÉNIOR (SR1/SR2)	Athlète A	SR2	1,70	s/o	1,70	1	SR1	8	14 120\$
		Athlète B	D	1,65	s/o	1,65	2	SR1	8	14 120\$
		Athlète C	SR1	1,35	s/o	1,35	3	SR2	8	14 120\$
PRIORITÉ 2	BREVET NATIONAL SÉNIOR (SR/CI)	Athlète D	SR	1,21	1,09	2,30	4	SR	8	14 120\$
		Athlète E	D	1,15	1,04	2,19	5	SR	8	14 120\$
		Athlète F	SR2	0,88	0,78	1,66	6	SR	8	14 120\$
PRIORITÉ 3	BREVET DE DÉVELOPPEMENT (D)	Athlète G	D	0,82	1,17	1,99	7	D	8	8 480\$
		Athlète H	D	0,80	1,10	1,90	8	D	8	8 480\$
		Athlète I	s/o	0,00	1,07	1,07	9	D	8	8 480\$
		Athlète J	SR	0,62	1,00	1,62	10	D	8	8 480\$
		Athlète K	SR	0,23	0,89	1,12	11	D	7	7 420\$
		Athlète L	s/o	0,00	1,02	1,02	12	s/o	0	\$0
		Athlète M	D	0,13	0,74	0,87	13	s/o	0	\$0

Table 5